



CONJONCTURE | LA RÉUNION

Publication bimestrielle

JUILLET 2022 N°29

MARCHÉ MONDIAL DU SUCRE

Les cours restent à des niveaux élevés dans un environnement incertain

Les cours du sucre marquent le pas depuis le début du mois de juin 2022 mais ils restent à un niveau particulièrement élevé (graphique 1).

Les coûts de production sont orientés à la hausse en raison de l'envolée des coûts de l'énergie (pétrole et gaz) et contribuent à la hausse des prix du sucre sur un marché mondial déficitaire. L'ensemble de la filière est impacté, depuis l'amont (carburant pour le machinisme agricole, engrais pour les cultures), jusqu'à l'aval (transport des matières premières, fabrication du sucre et raffinage, fret).

Le contexte international reste très incertain, soumis aux conséquences de la guerre menée par la Russie en Ukraine et aux aléas

climatiques. Le Brésil, les Etats-Unis et l'Europe connaissent actuellement des conditions de cultures sèches, auxquelles s'ajoutent la moindre disponibilité des engrais et leur coût prohibitif, qui pourraient également impacter les rendements à la baisse.

Le bilan sucrier mondial pour la

campagne 2022/23 serait excédentaire de 0,6 millions de tonnes d'après les prévisions de FO Licht. L'arbitrage du Brésil concernant son mix énergétique (orientation de sa production de canne à sucre vers la fabrication d'éthanol ou de sucre) reste la variable décisive de l'orientation des marchés du sucre dans les mois à venir.

Graphique 1 : Cours du sucre blanc - Londres - marché à terme



Source : DAAF

FILIÈRE CANNE À SUCRE

La convention canne 2022 - 2027 est signée, la campagne peut démarrer

Les acteurs de la filière canne-sucre-rhum-énergie se sont retrouvés mercredi 13 juillet 2022 avec le Ministre en charge des Outre-mer et le Préfet pour signer la nouvelle convention canne qui fixe désormais l'en-

semble des modalités de rémunération des planteurs pour les campagnes 2022 à 2027.

Pour la première fois, l'industriel de l'énergie est signataire de cette convention, ainsi que

le Conseil régional et le Conseil départemental.

La campagne sucrière 2022 va pouvoir démarrer dans les tout prochains jours.

Un taux global de réussite de 78 %

Après deux années de crise sanitaire, les résultats sont tombés pour les 446 candidats de l'enseignement agricole (dont 375 élèves issus des établissements de La Réunion) : le taux global de réussite est de 78 %.

Comme l'année dernière, il est inférieur au taux national (87 %), cependant nous notons de meilleurs taux de réussite pour les CAPA toutes filières confondues (99 % de réussite contre 96 % en national). Le tableau ci-dessous





détaille les résultats par niveaux et spécialités.

NIVEAU	OPTIONS	TAUX DE REUSSITE
CAPA	Agriculture des régions chaudes	100,0 %
	Métiers de l'agriculture	93,3 %
	Services aux personnes et vente en espace rural	100,0 %
	Jardinier paysagiste	100,0 %
Bac Professionnel	Agroéquipement	62,5 %
	Aménagements paysagers	75,0 %
	Gestion des milieux naturels et de la faune	92,9 %
	Conduite et gestion de l'entreprise agricole	69,2 %
	Productions horticoles	74,0 %
	Services aux personnes et aux territoires	87,7 %
	Technicien conseil vente en animalerie	52,4 %
	Technicien conseil vente en produits de jardin	90,9 %
Bac Technologique	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	84,6 %
BTSA	Développement de l'agriculture des régions chaudes	80,0 %
	Développement animation des territoires ruraux	47,4 %
	Gestion et maîtrise de l'eau	75,0 %
	Productions animales	83,3 %
	Gestion et protection de la nature	57,9 %
	Aménagements paysagers	33,3 %
	Agronomie productions végétales	80,0 %
	Technico-commercial	75,0 %
	Sciences et technologies des aliments	100,0 %



Les Rencontres Agrofert'îles Pro reprennent du service. Regroupant sur un même lieu les RITA Végétal, Canne et Animal, venez découvrir les dernières innovations du monde agricole. Deux dates à retenir :

 le 08 septembre 2022 à La Plaine des Cafres sur le site de la ferme de la Sicalait (orientations animal et végétal) ;

 les 08 et 09 novembre 2022 à Bassin Plat sur le site de l'Armefflor (végétal, canne et animal).

Un soutien pour l'agriculture face à la crise

Dans le contexte international actuel en lien avec la guerre en Ukraine, il est observé des perturbations fortes dans l'approvisionnement de notre économie, tant en termes de flux qu'en termes de prix.

Le gouvernement a mis en place un plan de résilience économique et social comprenant des mesures visant à atténuer les impacts de cette crise au niveau des particuliers ou des entreprises.

Depuis le 1er avril 2022, une remise de 15 centimes d'euro par litre de carburant est appliquée. Elle s'applique à tous les carburants. Elle bénéficie à tous les usages privés et professionnels, véhicules routiers, maritimes, engins agricoles et forestiers...

Plus spécifiquement pour le secteur agricole, le gouvernement a décidé la mise en place de plu-

sieurs mesures. L'une générale pour l'ensemble des exploitations agricoles consiste en la prise en charge des cotisations sociales (PEC) appelées par la CGSS pour atténuer les fortes hausses des intrants agricoles constatées. Ce dispositif est en cours de déploiement et un formulaire sera mis à la disposition des exploitants dans les prochains jours afin de pouvoir traiter les demandes avant la fin de l'année 2022.

L'autre dispositif est destiné aux éleveurs. Il s'agit d'une aide à l'alimentation animale. En effet, Les matières premières agricoles, et notamment les céréales et les protéines végétales, ont vu leur prix fortement augmenter. Pour La Réunion, une dotation de 6,3 millions d'euros va permettre de compenser une partie du surcoût de l'alimentation animale. Cette aide est versée au provendier, qui la répercute intégralement sur les



factures d'aliment de juin à septembre 2022.

Outre ces mécanismes de soutien conjoncturel déjà en place, d'autres chantiers structurels sont en cours pour améliorer la résilience de l'agriculture française. Cette crise a en effet montré sa trop grande dépendance aux circuits d'approvisionnement extérieurs. Aussi des objectifs tels que, renforcer la souveraineté alimentaire notamment pour la filière fruits et légumes et optimiser l'utilisation des matières organiques pour diminuer la dépendance aux importations d'engrais minéraux, font partie intégrante du plan de résilience économique et social.

Plan de lutte contre le petit coléoptère des ruches

Le petit coléoptère des ruches a été observé pour la première fois à La Réunion le 05 juillet 2022, dans un rucher du sud de l'île. Il s'agit d'un insecte ravageur des colonies d'abeilles. La multiplication de ce coléoptère dans la ruche, dénommé *Aethina tumida*, peut provoquer un affaiblissement ou la mort de la colonie.



Une ruche infestée
© J. Pettis, USDA-ARS



Adulte *Aethina tumida*
© Lyle J. Buss, University of Florida



Larve *Aethina tumida*
© FLI



Oeufs *Aethina tumida*
© Martine Bernier

Afin d'éviter la propagation de ce ravageur dans l'île et la multiplication des foyers, des mesures de restrictions des mouvements ont été mises en place. Une zone de protection et une zone de surveillance sont définies autour de chaque rucher infesté par arrêté préfectoral, consultable sur le [site internet de la DAAF](#).

Dans ces zones, les déplacements de ruches, peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de bourdons, du matériel d'apiculture et de produits d'apiculture, à partir ou vers ces zones sont strictement interdits. Le non-respect de ces dispositions est susceptible de poursuites pénales.

Tout apiculteur, professionnel ou amateur, constatant ou suspectant la présence du ravageur *Aethina tumida* doit informer immédiatement le vétérinaire chargé du suivi de son rucher ou les services de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

alimentation.daaf974@agriculture.gouv.fr ou 02 62 30 89 89

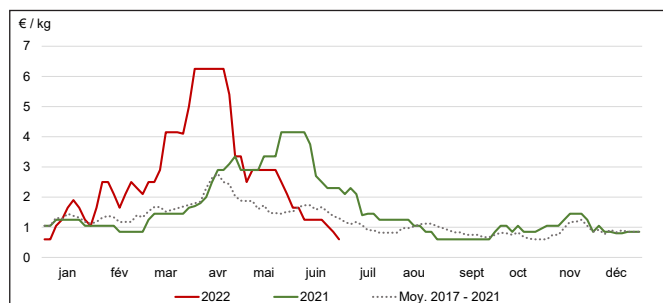
FRUITS ET LÉGUMES

Nouvelles des marchés

Le service de l'information statistique et économique de la DAAF suit le prix des produits agricoles. Le résultat des enquêtes réalisées, appelées mercuriales, est à retrouver sur le site internet de la DAAF.

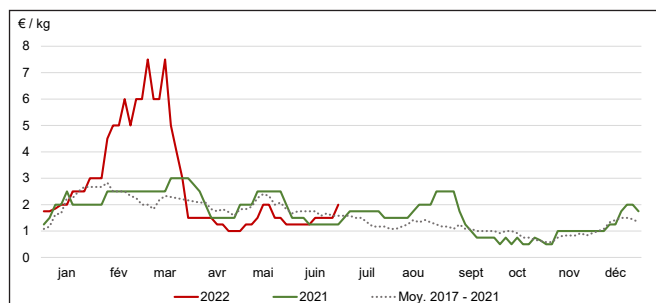
(source : mercuriales marché de gros de Saint-Pierre - prix stade production)

Petite tomate de plein champ



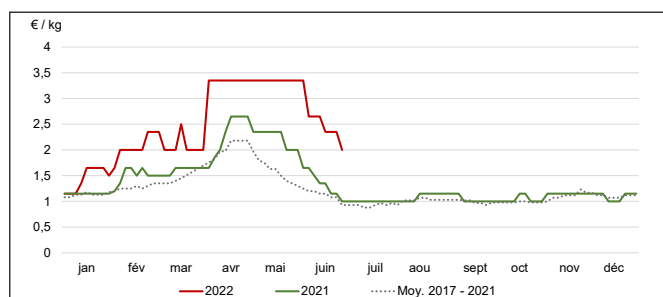
Comme il était pressenti, trois mois après la replantation suite au passage des cyclones en ce début d'année, l'offre en tomates s'est reconstituée et la production est devenue excédentaire. Le niveau actuel de prix anormalement bas sur le marché de gros reflète ce déséquilibre entre offre et demande.

Courgette



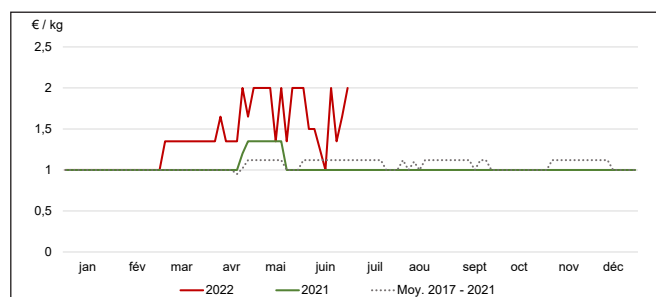
Les conditions climatiques très défavorables de ce début d'année ont fragilisé la culture de la courgette qui a vu son cours flamber. Depuis le mois d'avril, la production s'est redressée et la courgette retrouve son niveau de prix d'avant cyclones.

Pomme de terre



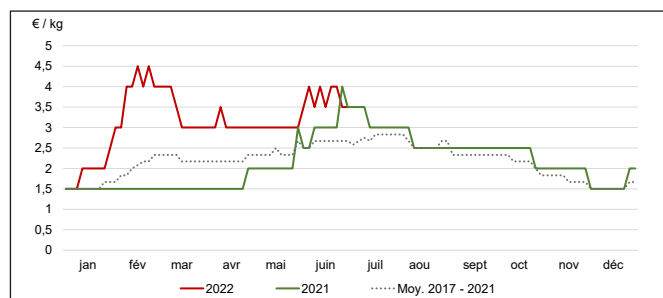
Comme les autres légumes, la pomme de terre en 2022 est plus chère que les années précédentes. La production locale est comme à son habitude moins présente durant le second trimestre. Dans le commerce au détail, les importations de métropole compense ce manque saisonnier mais la pression sur les cours est moindre car le prix des tubercules importés a significativement augmenté.

Banane



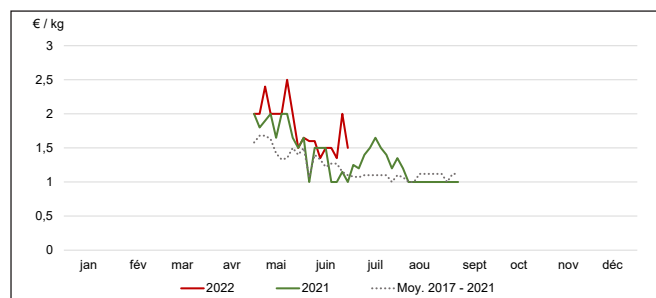
Plusieurs mois après le passage des cyclones, le déficit en bananes se fait toujours sentir. L'apport est restreint durant ces trois derniers mois avec des négociations qui se compliquent et des prix très volatils comme le montre ce graphique.

Poireau



Le poireau est un légume qui a besoin d'eau, mais sans excès. Les pluies diluviennes de février ont mis à mal les plantations. Depuis, l'offre est restée déficitaire et les cours se sont maintenus à un niveau particulièrement élevé. En ce début d'hiver austral, la demande est boostée par les températures fraîches.

Mandarine



La mandarine réunionnaise est bien présente dans les grandes surfaces et trouve sa place, face à la concurrence des importations égyptiennes. Les cours à la production se maintiennent malgré un bon volume de production. La campagne en cours s'annonce intéressante pour les agrumiculteurs.